Refonte de l'éducation prioritaire… Zoom dans l'Oise

Une première année de concertation dans les REP+

Une nouvelle carte d'éducation prioritaire se met en place en cette rentrée. Revoir la carte était nécessaire mais elle aurait dû répondre à l'ensemble des besoins dans une période où les inégalités sociales sont renforcées et non être tracée dans le cadre d'une enveloppe contrainte.

Les mobilisations des personnels ont permis de faire passer le nombre de réseaux de 1082 à 1089 au niveau national, une prise en compte d'un certain nombre d'écoles isolées et l'accompagnement sur trois ans des écoles sortant de l'éducation prioritaire. Dans l'Oise, malgré les nombreuses actions des personnels et des familles[1], les collèges (et réseaux des écoles) de R. Rolland (Mouy) et J. Le Fréron (Crèvecoeur-le-Grand) ont été sortis de la carte… Le collège P. Mendès France de Méru a été maintenu en REP.

Cinq collèges et leurs réseaux d'écoles ont intégrés le dispositif REP+ dans l'Oise. Les personnels enseignants qui y exercent bénéficient de 18 demi-journées d'allègement de service. Ils sont alors en partie remplacés par les « modulateurs REP+ » (3 pour chaque REP+). Dans le cadre de la Refondation de l'école, le ministère a installé une nouvelle forme de travail : six jours pour se concerter entre enseignants dans l'école, complétés de trois jours de formation sur des sujets qui concernent l'enseignement en REP.

Ce dispositif c'est :

- du temps en dehors de la classe (trois enseignants), pour construire des éléments de pratiques de classe qui concernent un cycle, une liaison entre deux années (GS/CP ; CM2/6ème), ou des organisations interclasses qui renforcent les apprentissages ;
- une prise en charge des classes par des enseignants impliqués dans le REP et qui ont une vision de l'ensemble des écoles du réseau, des contraintes et dynamiques propres à chaque école ;
- un pool de remplaçants dédié uniquement à ces remplacements et qui ne peut donc pas être détourné sur d'autres missions ;
- ces remplaçants font partie de chaque école : leur présence régulière leur permet d'avoir les informations nécessaires au bon déroulement de leurs interventions (organisation des APC, des services, des décloisonnements, des sorties scolaires, de l'utilisation des locaux et du matériel collectif, la connaissance des élèves à profil particulier, etc.)

Les enseignants des écoles apprécient d'avoir ces temps de concertation car cela permet :

- de se rencontrer entre collègues sur des temps plus longs que les concertations sur les 108h ;
- de se rencontrer en plus petits groupes qu'en conseil de maîtres, de cycle (pour les grosses écoles), ou qu'en conseil d'école ;
- d'avoir des temps de recul sur sa pratique.

Pourtant, des problèmes sont survenus au cours de cette première année :

- Les concertations de première semaine de rentrée et de dernière semaine de l'année sont vécues comme gênantes, car ce sont des moments où les collègues installent des séquences/projets ou les terminent.
- Les concertations la semaine avant les vacances de décembre sont à éviter en maternelle.

Grâce à l'action du SNUipp-FSU Oise, **tous les modulateurs REP + touchent l'indemnité éducation prioritaire**

Des évolutions sont nécessaires :

- Les textes officiels prévoient que les modulateurs REP+ peuvent bénéficier de ces temps de concertation et de formation. Dans l'Oise, l'Inspectrice d'Académie de l'Oise a décidé de ne pas les organiser. **Le SNUipp-FSU Oise va interpeller le ministère pour que tous les enseignants devant élèves puissent bénéficier de ce temps dans l'Oise.**
- Les modulateurs doivent pouvoir vérifier les plannings avant chaque période afin d'anticiper avec les enseignants les obstacles organisationnels à la mise en place des concertations.
- Lorsque qu'un modulateur est absent, il n'est jamais remplacé, privant les collègues du temps de concertation et formation.
- Tous les enseignants de l'école ont droit à ces temps à hauteur de leur quotité de service.
- Le contenu de l'allègement de service doit être élaboré en y associant tous les personnels. *Des collègues demandent par exemple à ce que ces temps puissent donner lieu à des temps d'observation dans d'autres classes*.

Aucun projet, aucune commande ne peuvent être imposés aux équipes. Aucun texte n'exige non plus des remontées de tableau de bord, d'indicateurs ou de paperasse en tout genre. Les enseignants, au sein du conseil des maîtres ont donc la main sur l'emploi du temps et les contenus de ce travail en équipe.

Il y a urgence à étendre ce dispositif à toute la profession, dans un premier temps à toute l'éducation prioritaire ! Il y a urgence à faire entendre la parole des professionnels de l'éducation que sont les enseignants pour améliorer les conditions de travail et travailler à la réussite de tous.

Florence Cesbron, modulatrice REP +, Réseau du collège Havez (Creil)

---

[1] Rassemblements, assemblées générales et manifestations locales, départementales, académiques et nationales. La FSU Oise avait d'ailleurs déposé un préavis de grève départemental afin de couvrir la mobilisation de tous les personnels et a été reçue en audience au rectorat et à Beauvais.